



Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 9 mars 2026

<i>Délibération n°</i>	<i>Objet de la délibération</i>	<i>Décision du Conseil Municipal</i>
2026/20	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) : Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2026/21	Affectation du résultat : Année 2025	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Nadège FOSSE

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée à compter de ce jour aux heures d'ouverture de la mairie.

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2026

Nombre de conseillers
Afférents Présents Votants
10 8 8

Date de la convocation

04/03/2026

Date d'affichage

04/03/2026

L'an 2026, le 9 mars à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M^{me} Annie RADUGET.

Absents ayant donné procuration : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.

Excusée : M^{me} Marie-Claude LADANNE

A été nommé(e) secrétaire : M^{me} Nadège FOSSE

DELIBERATION N°2026/20

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de LAPAN ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LAPAN ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, M^{me} Annie RADUGET, le maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Jérémie DUPIN, 1er adjoint ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		135 118,88 €	76 712,18 €		76 712,18 €	135 118,88 €
Opération d'exercice	123 013,94 €	161 206,99 €	103 919,24 €	137 422,04 €	226 933,18 €	298 629,03 €
TOTAUX	123 013,94 €	296 325,87 €	180 631,42 €	137 422,04 €	303 645,36 €	433 747,91 €
Résultat de clôture		173 311,93 €	43 209,38 €		43 209,38 €	173 311,93 €
Restes à réaliser		0 €	42 862,30 €	68 890,61 €	42 862,30 €	68 890,61 €
TOTAUX		173 311,93 €	86 071,68 €	68 890,61 €	86 071,68 €	242 202,54 €
RESULTATS DEFINITIFS	+173 311,93 €		-17 181,07 €		+ 156 130,86 €	

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 018-211801220-20260309-2026_20-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE

- le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LAPAN,
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lapan, 9 mars 2026.

Le Président,

Jérémie DUPIN



Le secrétaire de séance,

Nadège FOSSE



ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

COMMUNE DE LAPAN - Lapan - Budget Communal

05/03/2026 14:20 Page 1 / 1

Présentation

Présenté par le Mme Le maire,
A Lapan, le 9 Mars 2026
Le Mme Le maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Lapan, le 9 Mars 2026

Les membres du Conseil Municipal,



Signataire

Votes

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 1 Mars 2026

BRUNET Alexandre

CHARLES Valérie

DUPIN Jérémie

FOSSE Nadège

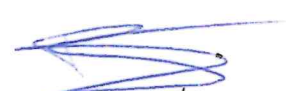
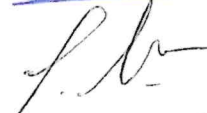
JACQ Patrick

LADANNE Marie-Claude

LEGOFFE Jeanne-Marie

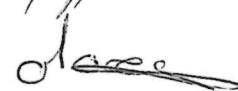
MOREAU Morgan

PLISSON Tony



Absente





Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 018-211801220-20260309-2026_20-DE



Certifié exécutoire par le Mme Le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13 Mars 2026, et de la publication le 13 Mars 2026

A Lapan, le 13 Mars 2026

V - ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)

MME ISABELLE GODIN

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MAURY Berangere (1042006464-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

GODIN Isabelle (1018285016-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 09/03/2026 par l'organe délibérant.

RADUGET ANNIE (araduget-xt), Le Maire

A DDFIP DU CHER, le 03/03/2026

A SAINT-AMAND-MONTROND, le 11/03/2026

A LAPAN, le 12/03/2026

Le Maire,
Annie RADUGET

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026
ID : 018-211801220-20260309-2026_20-DE

Berger
Levraut

COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2026

Nombre de conseillers			L'an 2026, le 9 mars à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ^{me} Annie RADUGET, Maire.
Afférents	Présents	Votants	
10	8	9	
Date de la convocation			
04/03/2026			<u>Présents</u> : M. Alexandre BRUNET, M ^{me} Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M ^{me} Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, M ^{me} Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M ^{me} Annie RADUGET.
Date d'affichage			<u>Absents ayant donné procuration</u> : M. Tony PLISSON à M. Jérémie DUPIN.
04/03/2026			<u>Excusée</u> : M ^{me} Marie-Claude LADANNE
			A été nommé(e) secrétaire : M ^{me} Nadège FOSSE

DELIBERATION N°2026/21

OBJET : Affectation du résultat : Année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025, statuant sur l'affectation du résultat.

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

RESULTAT INVESTISSEMENT	- 17 181,07 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	+ 173 311,93 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT	+ 156 130,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 156 130,86 € au compte R 002.
- Affectation de l'excédent d'investissement de - 17 181,07 € au compte R 1068.

Lapan, 9 mars 2026.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Nadège FOSSE

18122
Code INSEE

COMMUNE DE LAPAN
Lapan - Budget Communal

2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres exprimés : 9
VOTES :
Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 193,05
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	135 118,88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	173 311,93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-43 209,38
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	26 028,31
Besoin de financement F. = D. + E.	17 181,07
AFFECTATION =C. = G. + H.	173 311,93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	17 181,07
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	156 130,86
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Mme Le maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 018-211801220-20260309-2026_21-DE



A LAPAN, le 9 mars 2026

